



*Dynamique par nature !*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS  
CANTON DE BONNETABLE  
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2026 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 27 février 2026  
Date d'affichage de la convocation : 27 février 2026  
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents à la séance : 13  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents :**

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- ~~Monsieur Dominique CÔME,~~
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PAINEAU,
- Madame Véronique BUREL,
- ~~Monsieur Gaëtan GEFFROY,~~
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

**Absents excusés :** Monsieur Dominique CÔME et Monsieur Gaëtan GEFFROY.

**Absent non excusé :** NEANT

**Pouvoir :** 1

**Secrétaire de séance :** Madame Martine BARRUYER.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BARRUYER a été désignée secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°06-03-2026	Sollicitation de la commune de Joué l'Abbé pour prise en charge partielle des frais de transport du voyage lié aux congés bonifiés d'un agent intercommunal	Adoptée à l'unanimité
➤ N°07-03-2026	DEMANDES D'AIDE SOCIALE	Adoptée à l'unanimité
➤ N°08-03-2026	FIXATION DU PRIX DE MISE EN VENTE D'UNE PARTIE DE L'ATELIER COMMUNAL ET D'UNE PARTIE DU TERRAIN ATTENANT SUITE A LA SOLLICITATION DE MONSIEUR DUFOUR	Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du dix mars deux mil vingt-six, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d’affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l’article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 19 mars 2026

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l’Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

LE MAIRE,  
Éric BOURGE


